



Separation concubinage avec un enfant

Par **keurbine_old**, le **15/10/2007 à 13:44**

on va ce separer avec un enfant on s'arrange entre nous faut t'il quand meme une decision d'un juge?

Par **Upsilon**, le **15/10/2007 à 14:39**

Bonjour !
Si vous pensez pouvoir vous arranger à l'amiable, pas besoin d'un juge dès lors que vous n'êtes pas mariés...
je vous recommande toutefois de vous rapprocher d'un notaire qui prendra acte de toutes vos décisions, de façon à en garder une trace écrite, au cas ou...